



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

La Commission scolaire des Phares relocalise les élèves et le personnel de l'école Paul-Hubert–du Grand Défi

Rimouski, le 20 décembre 2016 – La Commission scolaire des Phares a pris la décision de suspendre les activités de l'école Paul-Hubert–du Grand Défi dès demain et d'en relocaliser les élèves et le personnel en janvier 2017.

Au début du mois de décembre, la Commission scolaire a demandé l'avis de la Direction de la santé publique du Bas-Saint-Laurent afin de se positionner concernant les risques pour la santé des élèves et du personnel de l'école Paul-Hubert–du Grand-Défi par rapport à la proximité des installations de la compagnie Suncor.

La Direction de la santé publique a fait part de ses préoccupations à la Commission scolaire lors d'une rencontre qui a eu lieu le lundi 19 décembre à Rimouski. Les responsables de la Ville de Rimouski étaient également présents à cette rencontre.

Les préoccupations de la Direction de la santé publique étaient à l'effet que :

- les sols pourraient être contaminés à certains endroits sur le terrain de l'école;
- des produits pétroliers pourraient être présents dans l'air;
- la proximité du terminal de chargement de la compagnie Suncor peut présenter un danger;
- l'aménagement envisagé d'un boulevard industriel à proximité de l'école pourrait présenter un risque.

Considérant ces préoccupations, la Commission scolaire a des doutes raisonnables de craindre pour la santé des élèves et du personnel de l'école Paul-Hubert–du Grand Défi. Comme elle n'a pas toutes les réponses à ses questions au sujet des dangers réels liés à la proximité des installations industrielles adjacentes aux terrains de son immeuble, la prudence lui indique d'agir dès maintenant en relocalisant les élèves et le personnel ailleurs à Rimouski.

Source : Julie Gaudreault, conseillère en communication
Commission scolaire des Phares
418 318-6000

À propos de la Commission scolaire des Phares

La Commission scolaire des Phares couvre le territoire des municipalités régionales de comtés de La Mitis et de Rimouski-Neigette. Elle offre des services à près de 10 000 élèves, jeunes et adultes. La Commission scolaire des Phares joue un rôle de premier plan en matière d'éducation. Elle intervient au préscolaire, au primaire et au secondaire, en formation professionnelle, en formation des adultes et offre également un service d'aide aux entreprises en plein essor. Par la mise en œuvre quotidienne de sa mission, la Commission scolaire des Phares favorise l'accès au savoir et à la culture, contribue au rehaussement du niveau scientifique, culturel, spirituel et professionnel et assure la promotion de l'éducation. Le rôle de la Commission scolaire des Phares dans le développement régional en fait un rouage essentiel de la région bas-laurentienne.